

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2019**

Le 28 mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

**Etaient présents avec voix délibérative** : M. Jean-Marie MERLO – M. Jean-Paul COFFINET qui a reçu procuration de Mme Angélique LAMBERT – M. Marc DAIME qui a reçu procuration de M. Richard JANNIN – M. Jacky LEVEQUE - M. Régis OLIVIER – Mme Claudine BEAUDOUIN - M. Hervé BROCARD – Mme Patricia DEGAYE – M. Gilbert LANTSOGHT – Mme Micheline RODRIGUE – M. Frédéric LALLEMENT - M. Philippe DEBOUDT – M. Patrice GRANDJEAN – M. Dany VANDOIS - Mme Geneviève HERMET - M. Pascal BOULANGER – M. Jean-Guy NOHA - Mme Micheline LADEUILLE - M. François RAHON – M. Matthias CARPENTIER – M. Daniel KEM – M. Fabrice BRIQUET – M. Christian BALDUREAUX - Mme Cécile AMOUR qui a reçu procuration de M. Franck VILLEQUEY - M. Fabrice BEROUDIAUX – Mme Martine BRICOT qui a reçu procuration de M. Bruno CHEVALIER – M. François HARANT – Mme Sarah FLAMANT – M. Hervé GIRARD - Mme Liane DEHAYE.

**Présents sans voix délibérative** : Mme Evelyne SONNETTE – Mme Béatrice OLIVIER – Mme Nicole BEBEN – M. Benoit MANIN – M. Jean-Pierre CHAYOUX – Mme Colette LETONDEUR – M. Daniel BLOTTIERE.

**Absents excusés** : M. Richard JANNIN qui donne pouvoir à M. DAIME - Mme Angélique LAMBERT qui donne pouvoir à M. Jean-Paul COFFINET – M. Henri de BENOIST – Mme Sylvie LANTSOGHT – Mme Christine DUTHOIT – M. Johnny MOGLIA – M. Thierry GERAUDEL – M. Jean-Claude MICHEL – M. Bernard COURTEFOIS – M. Thierry SENEPART – M. Julien DROP – M. Pierre IGRAS – M. Hubert PAMART – M. Jean-Noël DELBART – M. Bruno CHEVALIER qui donne pouvoir à Mme Martine BRICOT – M. Michel BERTRAND – Mme Christelle REGNAULT – Mme Séverine LOPPIN – M. Michel GOBRON – M. François PUCHOIS – M. Jacques LAURENTZ – M. Franck VILLEQUEY qui donne pouvoir à Mme Cécile AMOUR – M. Luc RODRIGUES – M. Bruno CAILLIEZ.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire.
2. **Délibération 16-2019** : Vote du Compte Administratif 2018 - budget principal et budget du SPANC.
3. **Délibération 17-2019** : Approbation du compte de gestion dressé par le percepteur : budget du SPANC.
4. **Délibération 18-2019** : Approbation du compte de gestion dressé par le percepteur : budget général.

5. **Délibération 19-2019** : Groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif par territoire : demande de subvention à l'Agence de l'Eau.
6. **Délibération** : projets touristiques – demande de subvention DETR annulée
7. **Orientations budgétaires.**
8. Questions diverses

-----

Le président, M. Jean-Paul COFFINET procède à l'appel des délégués puis ouvre la séance le quorum étant atteint.

Mme Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE.**

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu du 11 mars 2019.

**DELIBERATION N° 16-2019  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL ET  
BUDGET DU SPANC.**

Exposé de M. COFFINET

**BUDGET PRINCIPAL**

**RESULTATS PAR SERVICE**

Affectation	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD CA
	CA		CA		CA		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Administration-Gestion	148 773.55	8 615.11	0.00	0.00	148 773.55	8 615.11	140 158.44
Charges générales	48 643.23	1 496.27	58 844.70	3 610.75	107 487.93	5 107.02	102 380.91
Chantier d'insertion	180 241.37	128 005.30	3 940.31	630.00	184 181.68	128 635.30	55 546.38
Equipements sportifs	8 925.60	0.00	0.00	0.00	8 925.60	0.00	8 925.60
Entretien	16 653.00	4 500.00	0.00	4 500.00	16 653.00	9 000.00	7 653.00
Action sociale	150 957.37	137 249.85	0.00	0.00	150 957.37	137 249.85	13 707.52
Plateforme informatique	31 932.85	13 000.00	0.00	0.00	31 932.85	13 000.00	18 932.85
GEMAPI	11 465.14	32 002.00	0.00	0.00	11 465.14	32 002.00	-20 536.86
Aide aux entreprises	2 479.10	0.00	5 243.00	0.00	7 722.10	0.00	7 722.10
OPAH	7 180.00	0.00	0.00	0.00	7 180.00	0.00	7 180.00
SPANC	3 058.00	0.00	0.00	0.00	3 058.00	0.00	3 058.00
Habitat	3 379.44	12 404.88	7 258.84	0.00	10 638.28	12 404.88	-1 766.60
Indemnités	43 482.51	0.00	0.00	0.00	43 482.51	0.00	43 482.51
Ordures ménagères	472 828.00	0.00	0.00	0.00	472 828.00	0.00	472 828.00
Gendarmerie	66 429.60	64 800.00	32 000.00	0.00	98 429.60	64 800.00	33 629.60
Maison de l'Emploi et de la Formation	8 365.70	0.00	0.00	0.00	8 365.70	0.00	8 365.70
Tourisme	146 494.08	199 113.75	53 242.35	15 295.97	199 736.43	214 409.72	-14 673.29
Amortissements	54 035.24	18 113.27	18 113.27	54 035.24	72 148.51	72 148.51	0.00
Impôts	89 760.00	974 665.00	0.00	0.00	89 760.00	974 665.00	-884 905.00
Dotation état	0.00	52 326.83	0.00	0.00	0.00	52 326.83	-52 326.83
Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Affectation	0.00	0.00	0.00	39 300.00	0.00	39 300.00	-39 300.00
<b>Sous-total</b>	<b>1 495 083.78</b>	<b>1 646 292.26</b>	<b>178 642.47</b>	<b>117 371.96</b>	<b>1 673 726.25</b>	<b>1 763 664.22</b>	<b>-89 937.97</b>
Report exercice antérieur		795 051.56	0.00	133 633.01	0.00	928 684.57	-928 684.57
virement de la section de fonctionnement				0.00			
<b>TOTAL</b>	<b>1 495 083.78</b>	<b>2 441 343.82</b>	<b>178 642.47</b>	<b>251 004.97</b>	<b>1 673 726.25</b>	<b>2 692 348.79</b>	<b>-1 018 622.54</b>

## DETAIL DE L'ACTION SOCIALE

Nature	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCSD
	CA		CA		CA		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
A fond l'été	7 053.83	2 620.00			7 053.83	2 620.00	4 433.83
Action sociale	20 805.61	46 363.90			20 805.61	46 363.90	-25 558.29
ALSH été	27 730.16	11 584.00			27 730.16	11 584.00	16 146.16
Culture	6 578.98	3 184.00			6 578.98	3 184.00	3 394.98
RAM	29 852.61	20 068.59	0.00	0.00	29 852.61	20 068.59	9 784.02
Ecole de musique	27 067.12	36 087.00			27 067.12	36 087.00	-9 019.88
Sorties ados	5 951.01	2 206.00			5 951.01	2 206.00	3 745.01
Thé dansant	1 967.44				1 967.44	0.00	1 967.44
Vacances	23 950.61	15 136.36			23 950.61	15 136.36	8 814.25
<b>TOTAL</b>	<b>150 957.37</b>	<b>137 249.85</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>150 957.37</b>	<b>137 249.85</b>	<b>13 707.52</b>

## DETAIL DU TOURISME

	DEPENSES	RECETTES	
		report	539 545.87
		Taxe de séjour	193 019.75
		FCTVA	2 334.00
<b>Cadre de vie communes</b>	<b>96 546.11</b>		<b>2 944.00</b>
Petit patrimoine	0.00	subventions	0.00
Fonds de concours	33 986.11		
Fleurissement/embellissement	27 708.73		
Dotation chemins	27 437.27	FCTVA	2 944.00
Fibre optique	5 414.00		
caue	2 000.00		
<b>Plan touristique</b>	<b>15 107.00</b>		
subvention associations	15 107.00		
hébergeurs/acteurs	0.00		
<b>Aménagement touristique</b>	<b>8 563.45</b>		<b>12 961.97</b>
Réseau de randonnée	0.00		
Fleurissement/embellissement hébergeurs	450.00		
circuit villages disparus	3 340.80	subvention detr	12 961.97
panneau Piketty	1 852.45		
restauration lavoir Oulches	2 920.20		
<b>Animation</b>	<b>27 185.08</b>		<b>3 150.00</b>
Fête de la musique	26 708.66	subventions	3 150.00
centenaire	476.42		
<b>Communication</b>	<b>504.00</b>		<b>0.00</b>
Marketing territorial	504.00	subventions	0.00
RNR	0.00	subventions	
<b>projet Vauclair</b>	<b>622.22</b>		<b>0.00</b>
travaux+honoraires	622.22	DETR	0.00
AMO	0.00	DSIL	0.00
		PRADET	0.00
		FCTVA	0.00
<b>siège intercommunal</b>	<b>15 293.22</b>	subventions siège	<b>0.00</b>
<b>poste chargé de mission</b>	<b>14 026.77</b>		
<b>divers (frais inauguration, déplacement , visites)</b>	<b>1 508.24</b>		
<b>taxe additionnelle</b>	<b>20 380.34</b>		
<b>fonds touristique (variable ajustement )</b>	<b>0.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>199 736.43</b>	<b>TOTAL</b>	<b>753 955.59</b>

Résultat tourisme : excédent de 554 219.16

**COÛT DES ACTIONS FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT :**  
**DEPENSES – RECETTES HORS TOURISME**

Coût en 2017 : 797 962  
 Coût en 2018 : 901 267  
 Ecart : 103 305

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses - Recettes</b>		
2017	782 772 €	
2018	802 721 €	
<b>Ecart</b>	<b>+ 19 949 €</b>	
Administration	+ 4 594 €	Dérive salaires - Mme LACOURTE temps plein sur l'année entière - remboursement heures syndicales Mme LAHAYE.
Ordures ménagères	- 2 150 €	25 habitants en moins
Equipements sportifs	- 3 156 €	sécheresse
Charges générales	+ 7 870 €	
Chantier d'insertion	+ 30 817 €	Rattrapage modulation en 2017 et décalage de recettes
Action sociale	- 31 125 €	Décalage de versement de recettes
Entretien	+ 1 839 €	Passage en grave maladie rétroactivement donc rattrapage salaire
Picardie en ligne	- 3 294 €	Décalage de versement de recettes
GEMAPI	-20 536 €	Cotisations aux syndicats moindres
Aide aux entreprises	+ 2 479	Subvention 2017 et 2018 à Aisne initiative
OPAH	+ 28 512 €	
Subvention assainissement	+ 1 615 €	
Habitat	- 2 784 €	Baisse intérêts emprunt et frais d'assainissement à Vassogne en 2017
Indemnités élus	- 324 €	DIF en 2017 deux ans de cotisation
Gendarmerie	+ 5 592 €	Non versement de la revalorisation du loyer depuis octobre 2017 (régularisation en 2019) + motorisation du portail
<b>Dotations et impôts</b>		
En 2017	937 346 €	
En 2018	937 231 €	
<b>Ecart</b>	<b>- 115 €</b>	
DGF	-2 323 €	
IMPOTS	+ 18 064 €	Dérive des bases
FPIC	- 11 205 €	En 2017 rattrapage 2015
FDTP	- 4 651 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
2017	15 190 €	
2018	98 546 €	
<b>Ecart</b>	<b>+ 83 356 €</b>	
Charges générales	+ 74 310 €	Travaux du siège
Chantier insertion	+ 1 070 €	Achat matériel
RAM	+ 1 006 €	En 2017 uniquement une recette
Aides artisans	- 105 €	

Habitat	+ 324 €	Augmentation échéance prêt
Gendarmerie	+ 10 500 €	Augmentation échéance prêt
Picardie en ligne	+ 750 €	En 2017 uniquement une recette
Entretien	-4 500 €	Vente du véhicule méga fourgon

## **EVOLUTION DES RECETTES**

### Evolution de l'imposition

2013	2014	2015	2016	2017	2018
742 584 + FPIC 19 879	740 137 + FPIC 31 093	754 364 + FPIC 41 950	778 950 + FPIC 51 562	816 293 + FPIC 51 266	834 357 + FPIC 50 548

### Evolution des dotations

2013	2014	2015	2016	2017	2018
134 278 + FDTP 19 631	122 392 + FDTP 18 706	86 820 + FDTP 19 737	50 735 + FDTP 21 586	26 609 + FDTP 32 691	24 286 + FDTP 28 040

### Evolution de la taxe de séjour

2013	2014	2015	2016	2017	2018
170 917	174 504 150 195	168 424	138 292 162 601	195 687 – TA 9 782	193 019 – TA 20 380

	<b>BP 2018</b>	<b>CA 2018</b>
<b>Fonctionnement - Dépenses</b>		
011 Charges à caractère général	447 555.00	275 643.32
012 Charges de personnel et frais assimilés	468 529.00	419 751.29
014 Atténuations de produits	125 000.00	110 140.34
65 Autres charges de gestion courante	616 001.00	564 212.19
66 Charges financières	56 222.00	56 113.40
67 Charges exceptionnelles	28 100.00	10 688.00
68 Dotations aux amortissements et provisions	5 000.00	0.00
022 Dépenses imprévues	68 932.00	0.00
023 Virement à la section d'investissement	451 573.00	0.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 037.00	58 535.24
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 320 949.00</b>	<b>1 495 083.78</b>
<b>Fonctionnement - Recettes</b>		
002 Résultat de fonctionnement reporté	795 051.56	795 051.56
013 Atténuations de charges	117 470.00	120 190.75
70 Produits des services, du domaine	52 320.00	51 086.95
73 Impôts et taxes	1 093 293.00	1 158 596.75
74 Dotations, subventions et participations	167 498.00	213 907.34
75 Autres produits de gestion courante	77 203.00	77 478.31
77 Libéralités reçues	0.00	6 918.89
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 114.00	18 113.27
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 320 949.56</b>	<b>2 441 343.82</b>
<b>Investissements - Dépenses</b>		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00
20 Immobilisations incorporelles	41 402.00	1 492.71
204 Subventions d'équipement versées	180 095.00	39 229.11
21 Immobilisations corporelles	402 618.00	80 548.54
23 Immobilisations en cours	897 765.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	40 400.00	39 258.84
020 Dépenses imprévues	40 328.00	0.00
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	18 114.00	18 113.27
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 620 722.00</b>	<b>178 642.47</b>
<b>Investissement - Recettes</b>		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	133 633.01	133 633.01
13 Subventions d'investissement reçues	737 446.00	16 493.72
10 Dotations, fonds divers et réserves	242 933.00	42 343.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 100.00	0.00
021 Virement de la section de fonctionnement	451 573.00	0.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 037.00	58 535.24
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 620 722.01</b>	<b>251 004.97</b>
<b>Résultat fonctionnement 2018</b>		<b>946 260.04</b>
<b>Résultat investissement 2018</b>		<b>72 362.50</b>
<b>Résultat global 2018</b>		<b>1 018 622.54</b>
	<b>dont budget général hors tourisme</b>	<b>464 403.38</b>
	<b>dont budget taxe de séjour</b>	<b>554 219.16</b>
<b>Reste à réaliser investissement dépenses</b>		<b>155 701.00</b>
<b>Reste à réaliser investissement recettes</b>		<b>77 296.00</b>

Les restes à réaliser concernent : le projet de territoire, un fonds de concours, l'étude pour la maison touristique de Vauclair et le siège intercommunal.

## COMPTE ADMINISTRATIF DU SPANC

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
022	DEPENSES IMPREVUES	0	002	RESULTATS REPORTEES	11 488.51
			7718	PRODUIT EXCEPTIONNEL	60.36
			757	AFFERMAGE SAUR	369.93
604	ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE	1 753.64	748	AGENCE EAU	2 632.00
604	G2C ST THOMAS ETUDES	693.60	747	CDDL	0.00
			7068	PARTICULIERS	608.00
604	G2C AIZELLES ETUDES	6 013.20	748	AGENCE EAU	491.00
			747	CDDL	0.00
			7068	PARTICULIERS	3 180.00
604	G2C CRAONNE ETUDES	12 588.00	748	AGENCE EAU	6 119.00
			747	CDDL	0.00
			7068	PARTICULIERS	3 496.00
604	G2C SUIVI TRAVAUX SAINT THOMAS	3 290.40	748	AGENCE EAU	0.00
			7068	PARTICULIERS	0.00
6742	SUBVENTIONS TRAVAUX SAINT THOMAS	35 280.40	748	AGENCE EAU	22 929.00
		<b>59 619.24</b>			<b>51 373.80</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT 2018 :</b>		-8 245.44			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			001	RESULTATS REPORTEES	500.00
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	0.00			
		<b>0.00</b>			<b>500.00</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT 2018 :</b>		500.00			

Le budget de fonctionnement est en déficit car des subventions de l'agence de l'eau sont attendues pour les travaux. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir. En effet des acomptes de subvention ont été versés aux particuliers mais l'agence de l'eau reverse la subvention à la communauté de communes lorsque la subvention a été versée en totalité.

## RECAPITULATIF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		795 051.56	0.00	133 633.01		928 684.57
Opérations de l'exercice	1 495 083.78	1 646 292.26	178 642.47	117 371.96	1 673 726.25	1 763 664.22
TOTAUX	1 495 083.78	2 441 343.82	178 642.47	251 004.97	1 673 726.25	2 692 348.79
Résultats de clôture		946 260.04		72 362.50		1 018 622.54
Restes à réaliser			155 701.00	77 296.00		
TOTAUX CUMULÉS	1 495 083.78	2 441 343.82	334 343.47	328 300.97	1 829 427.25	2 769 644.79
RÉSULTATS DÉFINITIFS		946 260.04	6 042.50			940 217.54
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SPANC</b>						
Résultats reportés		11 488.51		500.00		11 988.51
Opérations de l'exercice	59 619.24	39 885.29	0.00	0.00	59 619.24	39 885.29
TOTAUX	59 619.24	51 373.80		500.00	59 619.24	51 873.80
Résultats de clôture	8 245.44			500.00	7 745.44	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	59 619.24	51 373.80		500.00	59 619.24	51 873.80
RÉSULTATS DÉFINITIFS	8 245.44			500.00	7 745.44	

M. COFFINET s'étant retiré, M. DEBOUDT, doyen d'âge fait procéder aux votes.

**Comptes Administratifs adoptés à l'unanimité par chapitre.**

**DELIBERATION N° 17-2019  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE  
PERCEPTEUR : BUDGET DU SPANC.**

Exposé de M. COFFINET

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;



3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.**

**DELIBERATION N° 18-2019  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE  
PERCEPTEUR : BUDGET PRINCIPAL.**

Exposé de M. COFFINET

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.**

**DELIBERATION N° 19-2019  
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN  
DIAGNOSTIC DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR  
TERRITOIRE : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU.**

Exposé de M. COFFINET

Le Conseil Départemental a sollicité les intercommunalités de l'Aisne pour le montage d'un groupement de commandes portant sur la réalisation du diagnostic des systèmes d'assainissement collectif, rendu obligatoire par l'arrêté du 21 juillet 2015.

Toutes ne sont pas compétentes mais le conseil départemental s'appuie néanmoins sur les intercommunalités pour recenser des besoins (EPCI ou communes). L'EPCI sera le cas échéant chargé d'assurer le suivi administratif, les demandes de subvention (80% du HT par l'agence de l'eau) et les paiements (avant remboursement du reste à charge par les communes). La commune de Corbeny souhaite s'engager dans cette démarche.

Par délibération n° 65/2018 en date du 04/12/2018, le conseil communautaire a autorisé le président à adhérer à ce groupement de commandes, a désigné M. Jean-Paul COFFINET et M. Philippe DEBOUDT pour participer à la Commission d'Appel d'Offres chargée de sélectionner le prestataire, a autorisé le président à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement par territoire avec le Département, a autorisé le président à signer une convention de mandat avec la commune de Corbeny.

Les projets de réalisation d'un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif sont éligibles aux aides de l'agence de l'eau. Le président propose donc au conseil communautaire de solliciter une subvention de l'agence de l'eau.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**Autorise à l'unanimité le président à solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du diagnostic du système d'assainissement collectif de la commune de Corbeny**

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES.**

Exposé de M. COFFINET

IMPÔTS : 1.4 % de revalorisation des bases.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : inconnu pour le moment

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : inconnue pour le moment

Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : inconnu pour le moment.

TAXE DE SEJOUR : Baisse car center parcs a été fermé pendant 5 mois, il faut se rappeler que le dernier trimestre de l'année N- 1 est versé l'année suivante, les premières taxes de séjour perçues par le Center Parcs ne seront effectives qu'à partir de février 2019, il devrait donc manquer 5 mois de taxes en 2019

### **HYPOTHESES RETENUES EN MATIERE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2019.**

Les dépenses de personnel

Mme HACHET : rédacteur principal de 1ère classe, titulaire à 29 h. Chargée de l'administration générale, des finances, accompagnatrice socioprofessionnelle

du chantier d'insertion et responsable de la commission protection de l'environnement et habitat – travaux.

Mme LAHAYE : Rédacteur, titulaire à 35 h. Chargée de développement local responsable des commissions économie et développement touristique.

Mme TARDIVEAU : Animateur principal 2ème classe, titulaire à 35 h. Responsable du service animation, communication, culture et jeunesse (disponibilité d'un an) Remplacée par Mme DRAMOGORE à compter de février 2019 contractuelle 35 h.

Mme LAFONT : Agent technique 2ème classe, titulaire à 26 h. Chargée de l'entretien des locaux de la C.C.C.D. et mise à disposition des communes à la demande. Arrêt en invalidité demi traitement jusqu'en octobre 2019. A l'issue plusieurs solutions sont envisageables : reprise du travail, incapacité temporaire ou incapacité permanente. Le centre de gestion a été questionné pour connaître plus précisément les différentes alternatives et leur incidence budgétaire.

Mme LACOURTE : adjoint administratif 2ème classe, titulaire à 35 h. Assistante de Mme HACHET.

Mme JUILLIART : Animatrice du Relais d'Assistants Maternels, en CDI à 30 h et directrice du centre de loisirs, contractuelle, à 6 h 50 annualisées.

M. CARMELLE : Adjoint d'animation 2ème classe, titulaire à 35 h. Animateur de la plateforme informatique.

M. BEROUDIAUX : Encadrant du chantier d'insertion à 35 h en CDI.

10 personnes en CDDI à 20 h sur le chantier d'insertion

Animateurs BAFA : Adjoints d'animation 2ème classe, contractuels. Encadrement des enfants lors des vacances et des animations en faveur de la jeunesse.

Le budget prévisionnel 2019 intègre notamment les éléments suivants :

- L'impact des avancements d'échelon et de grade
- L'augmentation du SMIC
- L'évolution des cotisations patronales.

#### Les charges de gestion courante

- Les ordures ménagères : pas d'augmentation de prix mais augmentation de la population 36 habitants soit + 3 096 €.
- Les indemnités des élus : augmentation minimale au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Maintien des subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé :
  - ADMR et AMSAM

- Coopérative scolaire
- Maison de l'emploi et de la formation
- Familles rurales de Corbeny
- Particuliers (subvention assainissement 10 % + PIG Départemental)
- Aides aux artisans
- Association(s) du ou des collègues (Corbény, Vailly).
- Subvention à la Cagna
- Aisne initiative
- CIEMG

### Actions sociales – services à la population

- Accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires : février, printemps, juillet, octobre pour une capacité d'accueil de 50 enfants/jour.
- Sorties « Ados » : 6 sorties pour 50 jeunes.
- A fond l'été : 2 semaines d'activités estivales pour les 12-16 ans, 1 séjour + 1 semaine multisport.
- Voyages scolaires : subventions accordées aux coopératives scolaires pour les voyages organisés
- Thé dansant
- Culture : spectacles et sorties tout public et scolaires
- Ecole de musique
- Relais d'assistant maternel
- Plate-forme informatique : plus de financement Région, réflexion à engager. Déjà M. CARMELLE s'est vu attribuer d'autres missions : au centre de loisirs, pour le chantier d'insertion. Le président envisage de rapatrier le service sur Craonne et de proposer des permanences dans les communes pour apporter une aide à la population pour les personnes non mobiles.

### Communication générale

- Parution de l'info'Com du Chemin des Dames.
- Site internet
- Facebook

### Chantier d'insertion

Effectif : 10 personnes en insertion + 1 encadrant

Activité du chantier d'insertion : Valorisation des chemins de randonnée, des espaces protégés et entretien de certains sites touristiques.

Action financée partiellement par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Aisne.  
Evolution du coût liée à la revalorisation du SMIC.

Les financements de l'Etat et du Département sont de plus en plus indexés sur les résultats de sorties. Les résultats de 2018 sont bons en matière de sorties positives.

Mme HACHET informe les conseillers qu'un forum de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) aura lieu à Craonne en mai comme l'an dernier. Ce dernier est destiné à faire connaître le chantier d'insertion aux bénéficiaires du

RSA du territoire. Le personnel du chantier d'insertion prépare une exposition qui aura pour objectif de mettre en valeur leur travail.

Mme BRICOT en profite pour remercier M. BEROUDIAUX pour le travail accompli sur le chantier d'insertion. Mme HACHET confirme sa très grande efficacité en matière de recherche de période de mise en situation en milieu professionnel et dans les relations qu'il entretient avec les entreprises du territoire.

### Economie – habitat – aménagement du territoire.

OPAH : Solde subvention à venir.

Projet de territoire : en cours

### Gendarmerie

Augmentation du loyer inférieur au prévisionnel

### Tourisme

Un document de travail a été remis aux membres du bureau le 21 mars 2019 et présenté en commission des finances le 25 mars 2019.

Mme LAHAYE, en arrêt maladie n'a pas pu répondre aux différentes questions soulevées ni fournir un document pour le conseil communautaire.

Le budget proposé inclus :

- La réfection de deux lavoirs : 32 616 €. Monsieur COFFINET rappelle que ces lavoirs devront être mis à disposition de la communauté de communes par convention.
- Les fonds de concours attribués aux communes : 138 307 €
- La dotation embellissement : 55 525 €. La commission propose de regrouper les deux enveloppes embellissement et chemins en appliquant une baisse de 10 %. Monsieur LANTSOGHT veut savoir si c'est la commission qui décide. Monsieur COFFINET lui répond qu'il ne s'agit que de propositions. Mme BRICOT n'est pas d'accord, elle informe les conseillers que le président avait écrit à la commission tourisme qu'il ne souhaitait pas qu'il y ait du changement jusqu'à la fin du mandat. M. COFFINET explique que par contre, il n'est pas contre le regroupement des deux enveloppes.
- La fibre optique (le fonctionnement) : 5 414 €.
- La cotisation au CAUE : 2 000 €
- Des subventions aux musées : 14 000 €
- Des subventions aux entrepreneurs : 30 000 €. M. COFFINET a posé la question à M. COLLANGE pour savoir à quoi correspondait cette somme. Il attend la réponse.
- Aire de camping-car + vidange : 61 703 €. Sur le site de la halte nautique de Bourg et Comin.
- Une enveloppe fleurissement pour les hébergeurs : 1 100 €
- Balisage vélo du circuit des villages disparus : 5 862 €
- Via francigena : 3 000 €. M. COFFINET ne sait pas ce que c'est, il attend aussi la réponse.
- Sauvegarde du patrimoine : 15 000 €. Il s'agit des monuments franco-allemands.

- La fête de la musique : 20 000 €. M. COFFINET n'est pas d'accord il souhaite garder avec l'accord de la commission des finances une dépense de 24 000 €.
- Journée du patrimoine : 1 000 €, jardins en scène.
- Réédition de la plaquette touristique : 7 500 €
- Réédition de la plaquette des villages disparus : 483 €
- RNR : 2 000 € à priori du balisage.
- Office du tourisme de Laon : 8 000 €
- Achat d'un logiciel pour la taxe de séjour : 1 000 €
- Le projet de Vauclair : 226 935 €
- Travaux du siège intercommunal (accueil touristique) : 8 197 €.
- Poste de chargé de mission : 16 228 €
- Formation VAE pour le chargé de mission : 1 943 €
- Divers (frais d'inauguration, déplacements, visites) : 3 000 €
- Taxe additionnelle : 15 000 €.

## SPANC

Prise de compétence réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. 5 communes prioritaires : Saint-Thomas, Aizelles, Aubigny en Laonnois, Craonne, Craonnelle.

- Travaux en cours à Saint-Thomas,
- Début des travaux à Aizelles,
- Etudes terminées sur Craonne, demande de subvention en cours pour les travaux
- Prévisions d'études pour la fin de l'année pour Craonnelle,

A compter de 2019, dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme, 4 communes prioritaires en plus : Vendresse-Beaulne, Moussy-Verneuil, Oulches la Vallée Foulon et Moulins.

Financement des études par l'agence de l'eau à hauteur de 50 %.  
Financement des travaux par l'agence de l'eau : forfait de 6 000 €.

M. GIRARD explique que l'aide des 300 € par dossier donnée par l'agence de l'eau et qui permettait d'attribuer une aide de 120 € aux particuliers pour faire le contrôle de leur installation un an après leurs travaux n'existera peut-être plus. Les membres du bureau proposent de maintenir tout de même cette aide sur les communes de Craonne et Craonnelle. Les membres du conseil ne s'y opposent pas.

M. RAHON fait part de son mécontentement car sa commune ne fait pas partie des communes qui pourront bénéficier des subventions de l'agence de l'eau.  
M. GIRARD lui explique que c'est l'agence de l'eau qui définit les critères de priorité en fonction du degré de pollution.

Mme FLAMANT ne comprend pas car d'après elle sa commune était prioritaire et elle ne l'est plus maintenant.

Etude pour le transfert de la compétence eau et assainissement des communes à la communauté de communes.

24 000 € financement à 80 % par l'agence de l'eau.

## **GEMAPI**

Taxe GEMAPI votée : 32 000 €

Cotisations à verser aux :

- Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette : 5 176 € (2018) + 5 363 € (2019)
- Syndicat de l'Aisne non navigable : 6 279 €
- SIABAVES : 1 259 €
- Entente Oise Aisne : 3 € par habitant soit 5 217 €

+ Report des 20 536 € non dépensés en 2018

## **HYPOTHESES RETENUES EN MATIERE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2019**

- Matériel pour le chantier insertion : 12 414 € tracteur + 3 000 € matériel
- Subventions aux artisans : 32 000 €
- Dépenses relatives à la commercialisation du réseau fibre et montée en haut débit sur les communes de : Beaurieux, Bouconville-Vauclair, Braye en Laonnois, Chermizy-Ailles, Cuiry les Chaudardes, Moulins, Moussy-Verneuil, Neuville sur Ailette, Pancy-Courtecon, Ployart et Vaurseine, Vendresse-Beaulne, Trucy, Chevreigny, Sainte-Croix, Aubigny en Laonnois, Saint-Thomas, Aizelles, Goudelancourt les Berrieux et Berrieux pour un montant versé à l'USEDA de : 26 268 €. 50 % de cette somme sera reversée par les communes à la C.C.C.D. sous forme de fonds de concours.

### Réhabilitation du siège

- Réhabilitation du siège de la communauté de communes financée en partie par la DETR, le CDDL et FIPHFP en cours.

Travaux + équipements

### Matériel informatique

- Ordinateur comptabilité

Le président ne prévoit pas d'augmentation d'impôts pour l'année 2019.

## **DELIBERATION PROJETS TOURISTIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Délibération annulée.

La délibération n'a pas été présentée en bureau. De plus, M. COFFINET a fait remarquer à M. COLLANGE que l'on ne pouvait pas déposer une demande de subvention pour des biens qui ne nous appartiennent pas.

M. COFFINET rappelle que ce qui a été fait au préalable n'est pas légal et c'est pour cela qu'il ne souhaite plus le faire.

M. HARANT ne comprend pas car, en 2014, lorsqu'il avait contacté la préfecture pour obtenir une subvention pour la chapelle de sa commune, cette dernière l'a renvoyé vers la communauté de communes en lui disant que la commune n'avait plus la compétence « tourisme » et cela pose problème.

M. COFFINET n'est pas d'accord, la communauté de communes n'a pas la totalité de la compétence. La compétence obligatoire c'est uniquement : promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme. La communauté de

communes a choisi de garder en compétence facultative le tourisme notamment la participation à la réhabilitation du patrimoine rural à vocation touristique. Et c'est pour cela qu'il ne souhaite pas modifier les statuts.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Projet de la maison du territoire à Vauclair**

M. LANTSOGHT souhaite connaître l'état d'avancement du projet de la maison de territoire à Vauclair.

M. COFFINET lui répond que le cabinet Verdi Conseil a été missionné en tant qu'assistant à maître d'ouvrage. Des réunions ont déjà eu lieu. Des démarches sont en cours auprès de l'ONF pour connaître la surface sur laquelle on aura le droit de construire. Le cabinet Verdi Conseil réalise une étude de faisabilité sur le fonctionnement de la structure. Une présentation sera faite lors d'un prochain conseil communautaire exclusivement dédié à ce projet après le vote du budget.

### **Assainissement Non Collectif à Sainte-Croix**

Il y a quelques années, la communauté de communes avait décidé par convention avec la commune de Sainte-Croix de leur laisser la compétence réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif. La nouvelle municipalité a délibéré et souhaite revenir sur cette décision et rendre la compétence à la communauté de communes. M. GIRARD pense que cela permettra peut-être d'avoir plus de poids pour que l'agence de l'eau revienne sur sa décision de ne plus compter la commune de Sainte-Croix dans les communes prioritaires. Une délibération sera proposée dans ce sens à un prochain conseil communautaire.

### **Projet de territoire**

Mme AMOUR demande que les dates des ateliers soient envoyées aux mairies.

La séance est levée à 21 h.